

Le bilan de compétences à Form & Avenir

Nos engagements déontologiques



Accompagner, à Form & Avenir, c'est croire à l'évolution des personnes tout au long de la vie.

La signature Accompagnement de Form & Avenir se décline autour de quatre principes :

- Une considération et une attention portée à chaque personne
- Une posture de co-construction au service du pouvoir d'agir des personnes
- Une ingénierie agile
- Une expertise

Dans le déroulé d'un bilan de compétences cela signifie :

Une considération et une attention portée à chaque personne

- Offrir un regard ouvert et bienveillant sur la personne accueillie
- Prendre en compte sa singularité
- Respecter son consentement : un bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire, volontairement exprimé.
- Disposer d'un espace garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges
- Valoriser le cheminement de la personne durant son bilan
- Restituer l'intégralité des résultats du bilan au bénéficiaire et les formaliser dans un document de synthèse

- Garantir la confidentialité des résultats : la personne est la seule destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse rédigé à l'issue du bilan, la décision de transmission de ce document lui appartient.
- Proposer un environnement approprié en termes de locaux, d'équipements.
- A l'intérieur du cadre réglementaire, adapter le bilan de compétences et ses modalités à la personne, à ses attentes, à ses besoins. Une posture de co-construction au service du développement de pouvoir d'agir des personnes.
- Engager le bénéficiaire dans une relation qui le responsabilise et le conduit à être acteur de son bilan
- Adopter une posture de neutralité
- La nature et la teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l'objet du bilan et les objectifs Co construits avec la personne. Mettre à disposition de la personne les informations, outils, réseaux qui lui sont nécessaires pour poursuivre son cheminement.